



PREAVIS MUNICIPAL No 08/2022

Demande de crédit de CHF 199'185.00 pour la fourniture et la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture du centre communal du Vallon, bénéficiant d'une subvention fédérale permettant d'obtenir un investissement net de CHF 162'585.00.

Délégué municipal : **MATHEZ Laurent**

Au Conseil communal de St-Cergue

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

1. But

Le présent préavis a pour but l'achat et la mise en place de panneaux photovoltaïques sur la toiture du centre communal du Vallon. Ce bâtiment offre un potentiel très intéressant au niveau énergétique qui permettra d'engendrer des économies importantes sur la consommation d'électricité.

Cet investissement va dans le sens d'une certaine indépendance énergétique tout en développant notre stratégie de développement durable.

2. Exposé des motifs

La Confédération a alerté déjà en fin d'année dernière, les entreprises, les collectivités publiques et les particuliers sur le risque de pénurie énergétique à moyen terme, plus particulièrement, dans le domaine de la fourniture électrique. Les différents défis écologiques comme le passage des véhicules à l'électrique, l'incertitude sur les marchés mondiaux, etc... ne vont faire qu'augmenter les risques.

Le centre communal du Vallon est un très gros consommateur énergétique, ce qui engendre une taxation plus onéreuse que celle de base pour l'achat d'électricité. A fin 2021, Romande Energie nous a informé d'une majoration de ses tarifs de plus de 500% applicable pour janvier 2022 sans réelle possibilité de négocier. Nous avons aussitôt mis en concurrence cette entreprise pour finalement obtenir un prix un peu plus compétitif.

Cette situation nous a interpellé et nous avons fait un appel d'offres pour la mise en place de panneaux photovoltaïques sur la toiture du centre communal du Vallon. Ce bâtiment dispose d'une surface et d'une exposition intéressantes permettant de mettre en place environ 300 panneaux photovoltaïques pour capter l'énergie solaire. Le fait de se trouver à notre altitude offre également un rendement supérieur à la plaine.

Aujourd'hui, le prix d'achat d'électricité (HT) s'élève par kWh consommé à CHF 0.3814 par kWh (haut tarif) et à CHF 0.2740 par kWh (bas tarif). A cela vient s'ajouter les frais de transport de l'électricité CHF 0.0782 (haut tarif) et CHF 0.0592 (bas tarif).



COMMUNE DE SAINT-CERGUE - Municipalité

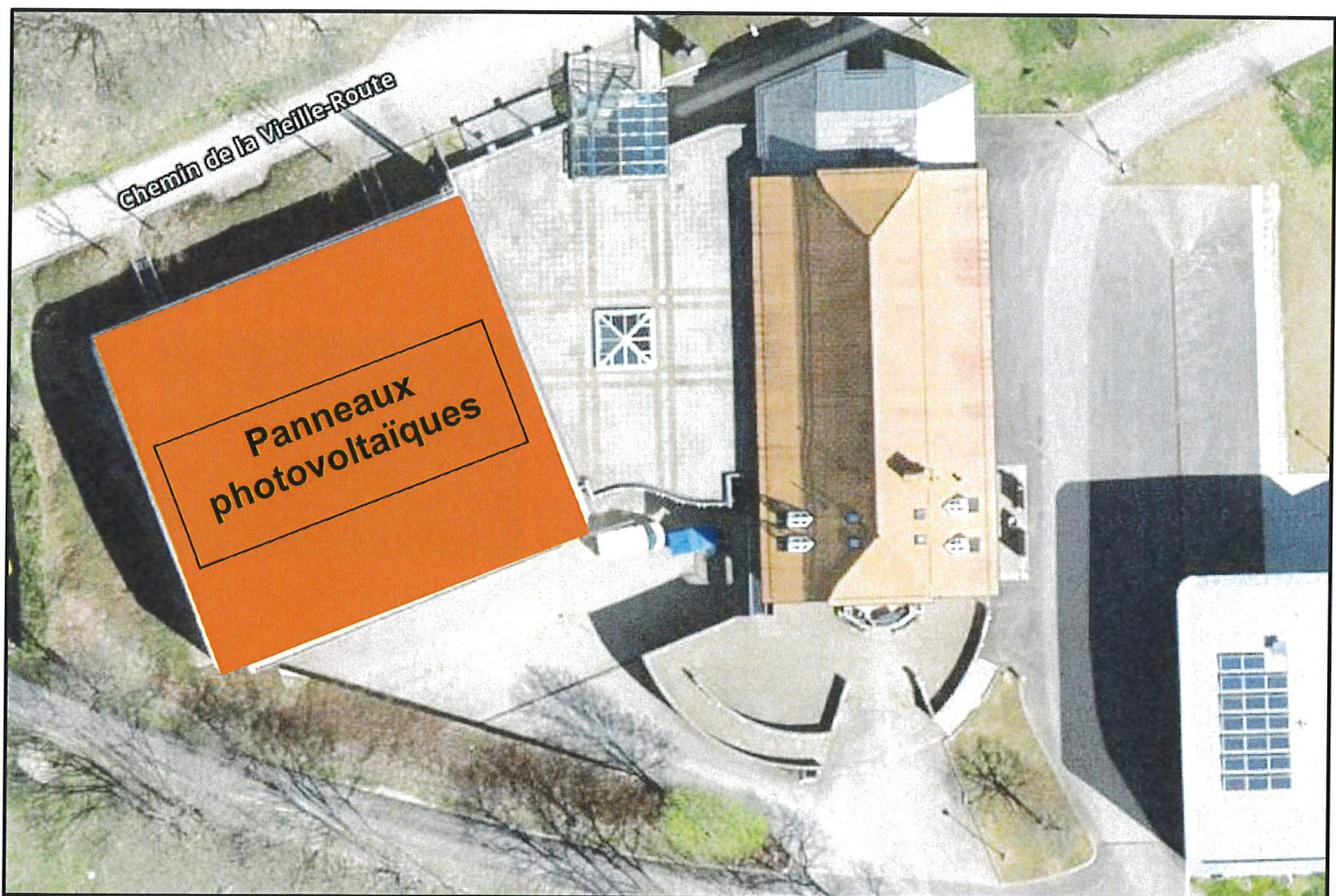
Comme nous utilisons en moyenne 158'024 kWh par année sur cette infrastructure, le coût annuel est estimé pour 2022 à environ CHF 72'730.00 contre CHF 27'940.00 en 2021.

Il est donc urgent de prendre des dispositions pour limiter l'impact des hausses de tarif sur l'électricité.

Données techniques

Nombre de panneaux	:	300
Production estimée	:	118'500 kWh
Autoconsommation estimée	:	63%, soit environ 74'655 kWh, l'excédent étant revendu
Emission de CO2 évitée	:	10.66 tonnes par an
Onduleurs	:	avec détection d'arc et de panne pour chaque panneau
Optimisateur de puissance	:	identification des pannes par panneau, avec un rendement de performance de 99.50%
Logiciel	:	Solar Edge pour contrôle instantané de la production, de l'autoconsommation, des frais, etc...

La partie de toiture concernée est celle la plus exposée et offrant le meilleur rendement, sans dénaturer l'aspect extérieur du Vallon.





3. Financement

Le financement de cette installation photovoltaïque tient compte de la fourniture et la pose du matériel et de l'appareillage nécessaire pour auto-consommer l'énergie ou la revendre à un prestataire, le tout avec des produits de grande qualité, disposant de garantie de 15 ans pour les panneaux et de 12 ans pour l'onduleur. L'optimisateur de puissance va chercher le meilleur rendement sur chaque panneau et offre en plus une sécurité accrue.

Plusieurs entreprises spécialisées ont été approchées et nous avons défini plusieurs critères pour pouvoir comparer les offres, telles que la puissance fournie, la provenance et la qualité de produits proposés, les références, la durée de retour sur investissement, etc... La société envisagée est reconnue dans toute la Suisse et dispose d'un bureau dans le district, avec un département spécifique pour ce genre d'installation.

Voici la décomposition des coûts de cet investissement :

Travaux Vallon	CHF (TTC)
Fourniture et pose des panneaux photovoltaïques, d'un onduleur et d'un optimiseur de puissance et autre matériel	164'700.00
Subvention Pronovo Confédération	- 36'600.00
Pose échafaudage (estimation)	25'000.00
Divers et imprévus 5%	9'485.00
Total Vallon	162'585.00

Au total, le financement brut demandé est de CHF 199'185.00 sur lequel il faut déduire la subvention de la Confédération estimée à CHF 36'600.00, soit un montant net de CHF 162'585.00, ce qui représente un prix de 1.31 par kW installé.

Selon les calculs effectués, un retour sur investissement est prévu à 6 ans et l'économie totale engendrée sur les 25 prochaines années s'élève à plus de CHF 730'000.00.

Pour l'année 2023 et sur la base de l'estimation des nouveaux prix appliqués dès 2022 et qui s'élève à CHF 72'730.00, nous devrions pouvoir obtenir avec l'autoconsommation et la vente d'énergie supplémentaire une réduction d'environ CHF 25'000.00 par an. Comme cette installation nous fera passer en petit consommateur, l'économie annuelle sera encore plus importante.

Ce préavis est également une première réponse à la motion « Développement Durable de St-Cergue », déposée le 14 juin dernier, et va dans le sens de la rédaction du plan énergie et climat communal PECC.



4. Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous prier, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le conseil communal de Saint-Cergue,

- vu le préavis No 08/2022 de la municipalité,
- ouï le rapport de la commission des finances,
- ouï le rapport de la commission énergie,
- attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- **d'autoriser** la municipalité à entreprendre les travaux de pose de panneaux photovoltaïques sur les toitures du Vallon
- **d'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 199'185.00 TTC
- **de financer** ce montant par la trésorerie courante
- **d'amortir** l'investissement net de CHF 162'585.00 au maximum en 15 ans, par prélèvement sur le fond de réserves affectées pour amortissement et investissements futurs – compte de bilan 9282.01 qui s'élève actuellement à KCHF 3'990.

Ainsi délibéré en séance de municipalité du 22 août 2022.

Au nom de la municipalité

Le syndic

Paul Ménard



La secrétaire

Joëlle Carriot